



PREFET DE LA MOSELLE

Préfecture  
Direction de la Coordination  
et de l'Appui Territorial

**ARRÊTÉ**  
**n°2019-DCAT/BEPE- 151 du 16 mai 2019**  
**portant renouvellement de la composition du Conseil Départemental de**  
**l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques**  
**(CODERST)**

LE PRÉFET DE LA MOSELLE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration ;

**Vu** le décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2006-DEDD/1-277 du 20 juillet 2006 portant création du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2006-DEDD/1-281 du 21 juillet 2006 modifié portant désignation des membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2016-DLP/BUPE-122 du 20 mai 2016 modifié portant renouvellement de la composition du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ;

**Vu** l'arrêté n° DCL-2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la préfecture de la Moselle ;

**Vu** la désignation des conseillers départementaux par le Conseil Départemental de la Moselle ;

**Vu** la désignation des maires par accord de la Fédération des Maires de la Moselle et de l'Association des Maires Ruraux de Moselle ;

**Vu** les propositions de l'Union Départementale des Associations Familiales, de la Fédération de la Moselle de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique et de l'Association MIRABEL-Lorraine Nature Environnement ;

**Vu** les propositions de la Chambre d'Agriculture de la Moselle, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle et de la Chambre de Commerce, d'Industrie Moselle Métropole Metz ;

**Vu** les propositions de la Caisse d'Assurance Retraite Santé au Travail Alsace-Moselle, du Conseil régional de l'Ordre des Architectes Grand Est et de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle ;

**Vu** les propositions du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Moselle et de la Ville de Metz

**Vu** l'avis de Madame COTE-CHOSSELER, hydrogéologue agréée ;

**Considérant** que le mandat des membres du CODERST arrive à expiration et qu'il convient de renouveler la composition de ce conseil ;

**Sur** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Moselle ;

## ARRÊTE

**Article 1** : Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), présidé par le préfet ou son représentant, est composé des membres suivants :

### **1° Un collège composé de la façon suivante :**

- six représentants des services de l'Etat, comprenant :
  - deux représentants de la Direction Départementale des Territoires,
  - un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
  - un représentant du Service Interministériel des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile,
  - un représentant du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
  - un représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations.
- le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ou son représentant,

**2° Un collège de cinq représentants des collectivités territoriales, comprenant :**

- deux membres titulaires et deux suppléants désignés par le Conseil Départemental de la Moselle,

Titulaires :

M. Patrick REICHHELD,  
Conseiller départemental

M. David SUCK,  
Conseiller départemental

Suppléants :

Mme Christine HERZOG,  
Conseillère départementale

M. Lucien VETSCH,  
Conseiller départemental

- trois membres titulaires et trois suppléants désignés par accord de la Fédération Départementale des Maires de Moselle et de l'Association des Maires Ruraux de Moselle,

Titulaires :

M. Antoine FRANKE,  
Maire de Vahl-Ebersing

M. Céleste LETT,  
Maire de Sarreguemines

M. Bruno BIANCHIN,  
Maire de Faulquemont

Suppléants :

M. Jean STAMM,  
Maire de Solgne

M. Jean-Marie MIZZON,  
Maire de Basse-Ham

M. Bernard ZENNER,  
Adjoint au Maire de Cattenom

**3° Un collège composé de neuf personnes réparties à parts égales entre des représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence du conseil et des experts dans ces mêmes domaines, comprenant :**

Titulaires :

M. Philippe ROTHEA,  
Union Départementale des  
Associations Familiales (UDAF)

M. Jean-Marie BURT,  
Fédération de la Moselle de  
Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

M. Gérard LANDRAGIN,  
MIRABEL-Lorraine Nature Environnement  
(MIRABEL-LNE)

Mme Martine CORDEL,  
Chambre d'Agriculture de la Moselle

Suppléants :

Mme Nicole CHRETIEN,  
Union Départementale des Associations  
Familiales (UDAF)

Mme Isabelle DESPIERRES,  
Fédération de la Moselle de  
Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

M. Jean-Claude LUMET,  
MIRABEL-Lorraine Nature Environnement  
(MIRABEL-LNE)

M. François RECHENMANN,  
Chambre d'Agriculture de la Moselle

M. Daniel OULRICH,  
Chambre de Métiers et de l'Artisanat  
de la Moselle

M. Guy-Philippe BEYEL,  
Chambre de Métiers et de l'Artisanat  
de la Moselle

Mme Françoise LACOUR-TEIGEN,  
Chambre de Commerce, d'Industrie et de  
Services Territoriale de la Moselle

M. Olivier BERTRAND,  
Chambre de Commerce, d'Industrie et de  
Services Territoriale de la Moselle

M. Thierry DEPIESSE,  
Caisse d'Assurance Retraite Santé  
au Travail (Carsat) Alsace-Moselle

M. Patrick RIPPLINGER,  
Caisse d'Assurance Retraite Santé  
au Travail (Carsat) Alsace-Moselle

M. Florian STOFFEL,  
Conseil régional de l'Ordre  
des Architectes Grand Est

Mme Claire BOULANGER,  
Conseil régional de l'Ordre  
des Architectes Grand Est

M. Eugène MERTZ,  
Fédération Départementale des Chasseurs  
de la Moselle

M. Arnaud STEIL,  
Fédération Départementale des Chasseurs  
de la Moselle

#### **4° Un collège composé de 4 personnalités qualifiées, dont au moins un médecin :**

- M. le Docteur Jean-Louis KOLOPP, Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Moselle,
- M. le Docteur Philippe MIRGAINE, Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Moselle,
- Mme Nathalie PERES, directrice adjointe au pôle transition énergétique et prévention des risques de la Ville de Metz,
- Mme Evelyne COTE-CHOSSELER, hydrogéologue agréée en matière d'hygiène publique.

**Article 2** : Lorsque le CODERST se réunit en formation spécialisée pour l'examen de dossiers d'insalubrité, il est composé, outre le préfet ou son représentant, président, des membres suivants :

\* deux représentants des services de l'Etat :

- un représentant de la Direction Départementale des Territoires,
- un représentant du Service Interministériel des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile.

\* le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ou son représentant.

\* deux représentants des collectivités territoriales :

représentant le Conseil Départemental de la Moselle :

- M. Patrick REICHHELD, Conseiller départemental, titulaire
- Mme Christine HERZOG, Conseillère départementale, suppléante

représentant les maires de la Moselle :

- M. Antoine FRANKE, Maire de Vahl-Ebersing, titulaire,
- M. Jean STAMM, Maire de Solgne, suppléant

\* trois représentants d'associations et d'organismes, dont un représentant d'associations d'usagers et un représentant de la profession du bâtiment :

- M. Philippe ROTHEA, Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), titulaire,
- Mme Nicole CHRETIEN, Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), suppléante.

- M. Daniel OULRICH, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle, titulaire,
- M. Guy-Philippe BEYEL, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle, suppléant.

- M. Florian STOFFEL, Conseil régional de l'Ordre des Architectes Grand Est, titulaire,
- Mme Claire BOULANGER, Conseil régional de l'Ordre des Architectes Grand Est, suppléante,

\* deux personnalités qualifiées, dont un médecin :

- M. le Docteur Jean-Louis KOLOPP, Conseil départemental de l'Ordre des Médecins de la Moselle,
- M. le Docteur Philippe MIRGAINE, Conseil départemental de l'Ordre des Médecins de la Moselle.

**Article 3** : la durée du mandat des membres est de 3 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Article 4** : l'arrêté préfectoral n° 2016-DLP/BUPE -122 du 20 mai 2016 modifié portant renouvellement de la composition du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) est abrogé.

**Article 5** : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter du jour de sa publication.

**Article 6** : le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres du CODERST, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle et sur le portail internet des services de l'Etat en Moselle : publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – infos utiles.

Fait à Metz, le **16 MAI 2019**

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

  
Olivier DELCAYROU